



# Note d'information

ONF Fontainebleau - janvier 2014



## Désigner les arbres à récolter en forêt : le martelage

**Lors de promenades en forêt, apercevoir des interventions sylvicoles est chose courante. Faisant partie de la vie de la forêt, elles ne sont pas pour autant le fruit du hasard. En effet, chaque année, les agents de l'ONF parcourent les massifs forestiers pour y sélectionner les arbres à prélever et à conserver. C'est ce qu'on appelle le martelage, étape déterminante, préalable à la vente des bois et véritable garantie d'une gestion durable. Reportage.**

Les forêts domaniales sont des espaces de nature et de détente très appréciés par la population. Elles contribuent à la sauvegarde des milieux naturels, des paysages et des espèces animales. Ce patrimoine vivant fait également l'objet de diverses interventions (coupes, travaux) de la part des forestiers. Ces derniers l'entretiennent et mobilisent du bois pour répondre à la demande sociétale, tout en assurant la pérennité du milieu naturel. Au quotidien, l'action des forestiers de l'ONF s'articule donc autour de trois piliers majeurs : la protection de l'environnement, l'accueil du public et la production de bois.

### Un cadre pour la gestion forestière

En forêt, les actions entreprises ne se font pas au hasard. Rigoureusement encadrées et organisées, elles résultent notamment de l'application d'un document de gestion appelé «aménagement forestier». Établi, localement, en concertation avec les élus et associations, celui-ci est approuvé par le Ministre en charge des forêts. Véritable feuille de route, programmant les différentes interventions à mener sur une période de 15 à 20 ans, il prend en compte tous les aspects de la gestion durable : mobilisation de bois, maintien des paysages, préservation de la biodiversité et, volet important en milieu périurbain, accueil du public. Ainsi, avec ce document, les forestiers savent quels sont les coupes et les travaux à réaliser chaque année en forêt.



### Désigner les arbres à récolter : le martelage

Sur une parcelle forestière, lorsqu'une coupe est prévue, les forestiers sélectionnent et désignent les arbres destinés à la vente que le bûcheron repérera puis abattra le moment venu : c'est l'opération de « martelage ». Mobilisant, au plus près du terrain de nombreux agents, elle se déroule principalement d'octobre à avril. Pendant cette période, les forestiers, généralement organisés en équipe de cinq et d'un directeur de martelage, parcourent l'ensemble des parcelles programmées annuellement.

### Une journée avec une équipe de martelage

1

Avant de commencer le martelage, l'équipe se retrouve pour préparer la désignation. L'occasion pour l'agent, responsable du secteur, de donner les objectifs de l'opération et les caractéristiques de la parcelle qui sera, ensuite, parcourue dans sa totalité.



Contact

Guillaume LARRIERE  
Chargé de communication  
tél. 01 60 74 93 62  
guillaume.larriere@onf.fr

Agence Interdépartementale  
de Fontainebleau

217 bis rue Grande  
77 300 Fontainebleau  
ag.fontainebleau@onf.fr





2

Pour repérer tous les arbres, les forestiers se déploient « en virée », le long de la parcelle et avancent, à l'intérieur, légèrement décalés les uns des autres afin que chaque agent puisse prendre compte les choix de son collègue.



3

Les arbres à prélever sont marqués avec un outil traditionnel, le marteau forestier. D'un côté une hachette puis de l'autre la marque «Administration Forestière» (AF), le marquage au marteau consiste à entailler l'écorce, avant d'y frapper le poinçon AF, identifiant le propriétaire. Cependant, depuis plusieurs années, la peinture tend à remplacer ce marquage et est de plus en plus utilisée.

Les couleurs portées sur les arbres varient en fonction des choix. Les couleurs chaudes (rouges, orange, jaune) désignent les arbres à abattre et les couleurs froides (blanc, vert, bleu) sont utilisées pour ceux à préserver (semenciers, arbres bio, arbres remarquables, etc.).

4

Deux empreintes sont portées sur les arbres sélectionnés. La première, sur le tronc à hauteur d'homme («au corps»), bien visible et la deuxième au niveau du sol («au pied»). Ceci permet de vérifier sur la souche, après l'abattage, que seuls les arbres identifiés ont bien été exploités.



### Choisir les arbres, jouer avec la lumière...



5

La décision de conserver ou non un arbre s'effectue selon plusieurs critères : sylvicoles, biologiques, économiques. L'objectif étant de favoriser l'apport de lumière pour offrir les meilleures conditions de croissance aux jeunes semis et aux arbres d'avenir. En pratique, le forestier observe tous les arbres en repérant ceux arrivés à maturité, dépérissants ou en concurrence à exploiter. Puis il juge les essences, à garder, qui présentent le meilleur potentiel et sont les mieux adaptés aux conditions écologiques.

6

Une fois martelé, il relève l'essence, la qualité, la hauteur et, mesure le diamètre à une hauteur de 1.30 m à l'aide d'un compas forestier. Les informations sont enregistrées dans un terminal de saisie (TDS) numérique puis transmises à une base de données. Celle-ci permet de connaître la composition et les caractéristiques des coupes (nombres d'arbres, volumes, etc.) ou encore d'estimer la valeur financière en vue de la commercialisation des bois. Ces boîtiers numériques enregistrent également la localisation des arbres, à conserver, présentant un intérêt au titre de la biodiversité (arbres morts sur pied, arbres à cavités, arbres à champignons, à fissures...).



7

Le martelage permet aussi d'établir les obligations particulières à suivre lors de l'exploitation, dans le strict respect du milieu forestier et notamment du paysage : délais et périodes d'intervention, voies réservées à la circulation des engins forestiers (tracteurs, débardeurs), protection des sols, places de dépôt des bois, remise en état des chemins empruntés...



8

Une fois vendus, les produits issus des interventions sylvicoles seront utilisés comme bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois d'énergie qui, transformés connaîtront des usages variés : bâtiments, charpentes, parquets, tonnellerie, ameublement ou encore chauffage, etc.

